conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



### Fipronil (0.4%) Formulation

Version 5.1

Date de révision: 18.06.2025

Numéro de la FDS: 11396498-00006

Date de dernière parution: 14.04.2025 Date de la première version publiée:

30.05.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial Fipronil (0.4%) Formulation

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : produit vétérinaire

mélange

Restrictions d'emploi recom- : Non applicable

mandées

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société **MSD** 

Kilsheelan

. Clonmel Tipperary, IE

Téléphone 353-51-601000

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS EHSDATASTEWARD@msd.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

1-908-423-6000

#### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 2 Irritation oculaire, Catégorie 2 Danger à court terme (aigu) pour le milieu

aquatique, Catégorie 1

milieu aquatique, Catégorie 1

Danger à long terme (chronique) pour le

H225: Liquide et vapeurs très inflammables. H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H400: Très toxique pour les organismes aqua-

tiques.

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



### Fipronil (0.4%) Formulation

Version 5.1

Date de révision: 18.06.2025

Numéro de la FDS: 11396498-00006

Date de dernière parution: 14.04.2025 Date de la première version publiée:

30.05.2024

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H225

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques,

entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention**:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces

chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P233 Maintenir le récipient fermé de maniè P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de

protection/ un équipement de protection des yeux/

du visage.

Intervention:

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un

médecin.

P391 Recueillir le produit répandu.

#### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

#### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.2 Mélanges

Composants

Compodante			
Nom Chimique	NoCAS	Classification	Concentration
	NoCE		(% w/w)
	NoIndex		

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



# Fipronil (0.4%) Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.04.2025 5.1 18.06.2025 Date de la première version publiée:

30.05.2024

	Ni fara alla consellat		
	Numéro d'enregistre- ment		
Éthanol#	64-17-5 200-578-6 603-002-00-5	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319	>= 50 - < 70
		Limite de concentra- tion spécifique Eye Irrit. 2; H319 >= 50 %	
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	112-34-5 203-961-6 603-096-00-8	Eye Irrit. 2; H319	>= 10 - < 20
Propane-2-ol	67-63-0 200-661-7 603-117-00-0	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336	>= 10 - < 20
2-Pyrrolidinone, 1-éthényl-, ho- mopolymère, comp. avec de l'iode	25655-41-8	Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 STOT RE 2; H373 (Thyroïde) Aquatic Chronic 2; H411	>= 2,5 - < 3
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	128-37-0 204-881-4	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 0,25 - < 1
		Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	
Fipronil (ISO)	120068-37-3 424-610-5 608-055-00-8	Acute Tox. 3; H301 Acute Tox. 2; H330 Acute Tox. 3; H311 STOT RE 1; H372 (Système nerveux central, Reins) Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 0,25 - < 1
		Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1.000 Facteur M (Toxicité chronique pour le	

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



### Fipronil (0.4%) Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.04.2025 5.1 18.06.2025 Date de la première version publiée:

30.05.2024

		milieu aquatique): 10.000	
		Estimation de la toxicité aiguë	
		Toxicité aiguë par voie orale: 92 mg/kg Toxicité aiguë par inhalation (poussières/brouillard): 0,36 mg/l Toxicité aiguë par voie cutanée: 354 mg/kg	
tert-Butyl-4-méthoxyphénol	25013-16-5 246-563-8	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Carc. 2; H351 Repr. 2; H361d Aquatic Chronic 2; H411	>= 0,25 - < 1

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un

médecin.

Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un

médecin.

Protection pour les secou-

ristes

: Les secouristes doivent veiller à se protéger et utiliser l'équi-

pement de protection individuelle recommandé lorsqu'un

risque d'exposition existe (voir chapitre 8).

En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.

Faire appel à une assistance médicale.

En cas de contact avec la

peau

: En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec beau-

coup d' eau.

Enlever les vêtements et les chaussures contaminés.

Faire appel à une assistance médicale. Laver les vêtements avant de les remettre.

Nettoyer méticuleusement les chaussures avant de les réutili-

ser.

En cas de contact avec les

yeux

En cas de contact, rincer les yeux immédiatement avec beau-

coup d'eau pendant au moins 15 minutes.

<sup>#</sup> Substance volontairement divulguée

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



### Fipronil (0.4%) Formulation

Version 5.1

Date de révision: 18.06.2025

Numéro de la FDS: 11396498-00006

Date de dernière parution: 14.04.2025 Date de la première version publiée:

30.05.2024

Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.

Faire appel à une assistance médicale.

En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir.

Faire appel à une assistance médicale.

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risques : Des complications neurologiques peuvent apparaître de façon

retardée, en particulier un oedème cérébral.

NE PAS confondre avec des composés organo-phosphorés!

Provoque une sévère irritation des yeux.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

#### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

Eau pulvérisée

Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO2) Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappro- :

priés

Jet d'eau à grand débit

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le

feu.

La distance de retour de flamme peut être considérable. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Une exposition aux produits de combustion peut être dange-

reuse pour la santé.

Produits de combustion dan-

gereux

Oxydes de carbone Oxydes d'azote (NOx)

Composés de l'iode

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Méthodes spécifiques d'ex-

tinction

: Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvéri-

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



### Fipronil (0.4%) Formulation

Version 5.1

Date de révision: 18.06.2025

Numéro de la FDS: 11396498-00006

Date de dernière parution: 14.04.2025 Date de la première version publiée:

30.05.2024

sée

Eloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire

sans risque. Évacuer la zone.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : É

Éloigner toute source d'ignition.

Ventiler la zone.

Utiliser un équipement de protection individuelle.

Suivez les conseils de manipulation (voir chapitre 7) et les recommandations en matière d'équipement de protection (voir

chapitre 8).

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

Empêcher l'épandage sur une vaste zone (p. ex., par confi-

nement ou par des barrières anti-huile).

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne

peuvent pas être contenues.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Utiliser des outils ne provoquant pas d'étincelles.

Enlever avec un absorbant inerte.

Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvé-

risée.

Pour les déversements importants, installer des digues ou d'autres méthodes de confinement pour empêcher la propagation du produit. Si le produit endigué peut être pompé, entreposer le produit récupéré dans un récipient approprié. Nettoyer les substances résiduelles du déversement à l'aide

d'un absorbant approprié.

Des règlementations locales ou nationales peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quelle réglementation est applicable. Les rubriques 13 et 15 de cette fiche de données de sécurité fournissent des informations concernant certaines exigences

locales ou nationales.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



### Fipronil (0.4%) Formulation

Version 5.1

Date de révision: 18.06.2025

Numéro de la FDS: 11396498-00006

Date de dernière parution: 14.04.2025 Date de la première version publiée:

30.05.2024

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage** 

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'ordre technique

: Voir les mesures techniques à la rubrique CONTRÔLES DE

L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.

Ventilation locale/totale

Si une ventilation suffisante n'est pas disponible, utiliser avec

une ventilation locale par aspiration.

Utiliser du matériel électrique, de ventilation et d'éclairage

antidéflagrant.

Conseils pour une manipula-

tion sans danger

Eviter le contact avec la peau et les vêtements.

Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.

Ne pas avaler.

Eviter tout contact avec les yeux.

Se laver la peau soigneusement après manipulation.

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité, sur la base des résultats de

l'évaluation de l'exposition du lieu de travail.

Utiliser des outils ne provoquant pas d'étincelles. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étin-

celles, des flammes nues et de toute autre source

d'inflammation. Ne pas fumer.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de

minimiser les rejets dans l'environnement.

Mesures d'hygiène

Si une exposition aux produits chimiques est probable pendant l'utilisation typique, fournir des systèmes de nettoyage occulaire et des douches de sécurité proches du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

Le fonctionnement efficace d'une installation devrait inclure l'examen des contrôles d'ingénierie, du matériel de protection adéquat, des procédures de déshabillage et de décontamination, de la surveillance de l'hygiène industrielle, de la surveil-

lance médicale et de l'utilisation de contrôles administratifs.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Conserver hermétiquement fermé. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques. Tenir à l'écart de la chaleur et des

sources d'ignition.

Précautions pour le stockage

en commun

Ne pas stocker avec les types de produits suivants :

Oxydants forts

Substances et mélanges autoréactifs

Peroxydes organiques

Matières solides inflammables

Liquides pyrophoriques

Matières solides pyrophoriques

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



# Fipronil (0.4%) Formulation

Version 5.1 Date de révision: 18.06.2025

Numéro de la FDS: 11396498-00006

Date de dernière parution: 14.04.2025 Date de la première version publiée:

30.05.2024

Substances et mélanges auto-échauffants

Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent

des gaz inflammables

Explosifs Gaz

Substances et mélanges extrèmement toxiques

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

#### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposi- tion)	Paramètres de contrôle	Base
Éthanol	64-17-5	VLE 8 hr	1.000 ppm 1.907 mg/m3	BE OEL
2-(2- Butoxyé- thoxy)éthanol	112-34-5	TWA	10 ppm 67,5 mg/m3	2006/15/EC
	Information su	applémentaire: Indica	atif	
		STEL	15 ppm 101,2 mg/m3	2006/15/EC
	Information su	upplémentaire: Indica	atif	
		VLE 8 hr	10 ppm 67,5 mg/m3	BE OEL
		VLE 15 min	15 ppm 101,2 mg/m3	BE OEL
Propane-2-ol	67-63-0	VLE 8 hr	200 ppm 500 mg/m3	BE OEL
		VLE 15 min	400 ppm 1.000 mg/m3	BE OEL
2,6-Di-tert-butyl-p- crésol	128-37-0	VLE 8 hr (vapeur et aérosol)	2 mg/m3	BE OEL
Fipronil (ISO)	120068-37- 3	TWA	2 μg/m3 (OEB 4)	Interne
	Information supplémentaire: Peau			
		limite d'essuyage	20 μg/100 cm2	Interne

#### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Utilisation	Voies d'exposi-	Effets potentiels sur	Valeur
	finale	tion	la santé	
Propane-2-ol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	500 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la	Long terme - effets	888 mg/kg

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



# Fipronil (0.4%) Formulation

Version D 5.1 1

Date de révision: 18.06.2025

Numéro de la FDS: 11396498-00006

Date de dernière parution: 14.04.2025 Date de la première version publiée:

30.05.2024

	İ	peau	systémiques	p.c./jour
	Consomma- teurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	89 mg/m3
	Consomma- teurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	319 mg/kg p.c./jour
	Consomma- teurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	26 mg/kg p.c./jour
2-(2- Butoxyéthoxy)éthanol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	67,5 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	67,5 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	101,2 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	83 mg/kg p.c./jour
	Consomma- teurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	40,5 mg/m3
	Consomma- teurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	40,5 mg/m3
	Consomma- teurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	60,7 mg/m3
	Consomma- teurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	50 mg/kg p.c./jour
	Consomma- teurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	5 mg/kg p.c./jour
Éthanol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	380 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	267 mg/kg p.c./jour
	Consomma- teurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	114 mg/m3
tert-Butyl-4- méthoxyphénol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	4,93 mg/m3
7.	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	1,4 mg/kg p.c./jour
	Consomma- teurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,87 mg/m3
	Consomma- teurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	0,5 mg/kg p.c./jour
	Consomma- teurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	0,5 mg/kg p.c./jour
2,6-Di-tert-butyl-p- crésol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	3,5 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,5 mg/kg p.c./jour
	Consomma- teurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,86 mg/m3
	Consomma- teurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,25 mg/kg p.c./jour
	Consomma- teurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	0,25 mg/kg p.c./jour

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



# Fipronil (0.4%) Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: 5.1 18.06.2025 11396498-00006

Date de dernière parution: 14.04.2025 Date de la première version publiée:

30.05.2024

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Propane-2-ol	Eau douce	140,9 mg/l
•	Eau de mer	140,9 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	140,9 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	2251 mg/l
	Sédiment d'eau douce	552 mg/kg poids
		sec (p.s.)
	Sédiment marin	552 mg/kg poids
		sec (p.s.)
	Sol	28 mg/kg poids
		sec (p.s.)
	Oral(e) (Empoisonnement secondaire)	160 Aliments mg
	(-) (p	/ kg
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	Eau douce	1,1 mg/l
	Eau douce - intermittent	11 mg/l
	Eau de mer	0,11 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	200 mg/l
	Sédiment d'eau douce	4,4 mg/kg poids
	Coamon a daa adaad	sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,44 mg/kg poids
		sec (p.s.)
	Sol	0,32 mg/kg poids
	00.	sec (p.s.)
	Empoisonnement secondaire	56 Aliments mg /
	Empoissimoment observation	kg
Éthanol	Eau douce	0,96 mg/l
Luidiioi	Eau douce - intermittent	2,75 mg/l
	Eau de mer	0,79 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	580 mg/l
	Sédiment d'eau douce	3,6 mg/kg poids
	Coamon a dad addo	sec (p.s.)
	Sédiment marin	2,9 mg/kg poids
		sec (p.s.)
	Sol	0,63 mg/kg poids
	00.	sec (p.s.)
	Oral(e) (Empoisonnement secondaire)	380 Aliments mg
		/ kg
tert-Butyl-4-méthoxyphénol	Eau douce	0,0124 mg/l
ton Budyou.onypons.	Eau douce - intermittent	0,0156 mg/l
	Eau de mer	0,00124 mg/l
	Eau de mer - intermittent	0,00156 mg/l
	Sédiment d'eau douce	1,78 mg/kg poids
	Southern a saa asaas	sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,178 mg/kg
		poids sec (p.s.)
	Sol	0,348 mg/kg
		poids sec (p.s.)
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	Eau douce	0,199 µg/l
2,0 Di toit batyi p 010001	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,199 μg/l
	Eau de mer	0,02 μg/l

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



### Fipronil (0.4%) Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.04.2025 5.1 18.06.2025 Date de la première version publiée:

30.05.2024

Sédiment d'eau douce	0,0996 mg/kg poids sec (p.s.)
Sédiment marin	0,00996 mg/kg poids sec (p.s.)
Sol	0,04769 mg/kg poids sec (p.s.)
Oral(e) (Empoisonnement secondaire)	8,33 Aliments mg / kg

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique

Utiliser du matériel électrique, de ventilation et d'éclairage antidéflagrant.

Les informations ci-dessous sont destinées aux sites d'exploitation et de fabrication pilotes/commerciaux à grande échelle. Pour les établissements plus petits, les cliniques ou les pharmacies, il convient de procéder à des pratiques d'évaluation des risques internes propres au site afin de déterminer les mesures de contrôle de l'exposition appropriées. Les risques sanitaires liés à la manipulation de ce produit dépendent de nombreux facteurs parmi lesquels la forme physique et la quantité manipulée. Le cas échéant, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale par aspiration (par ex. enceinte de biosécurité, enceintes d'équilibre ventilées) ou d'autres mesures techniques pour maintenir les niveaux d'exposition dans l'air en dessous des limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les niveaux dans l'air aussi bas que raisonnablement possible.

Tous les contrôles d'ingénierie devraient être mis en œuvre lors de la conception des installations et exploités conformément aux principes de BPF pour protéger les produits, les travailleurs et l'environnement.

Pratiquement aucune manipulation à découvert n'est autorisée.

Utilisez des systèmes de traitement fermés ou des technologies de confinement.

En cas de manipulation en laboratoire, utilisez une enceinte de sécurité biologique bien conçue, une hotte ou un autre dispositif de confinement s'il existe un potentiel de mise en aérosol. Si ce potentiel n'existe pas, manipulez sur des plateaux rainurés ou sur des paillasses.

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Portez des lunettes de sécurité avec écrans latéraux ou des lunettes.

Si l'environnement de travail ou l'activité impliquent des conditions poussiéreuses, des brouillards ou des aérosols, por-

tez des lunettes appropriées.

Portez un masque facial ou une autre protection faciale complète, s'il y a un risque de contact direct du visage avec des

poussières, des brouillards ou aérosols.

Protection des mains

Matériel : Gants résistant aux produits chimiques

Remarques : Prévoir deux paires de gants. Prenez note que le produit est

inflammable, ce qui peut influer sur le choix de la protection

des mains.

Protection de la peau et du

corps

Uniforme de travail ou veste de laboratoire.

Des vêtements supplémentaires doivent être utilisés selon la tâche à accomplir (des manchons, un tablier, des gants à manchette, une combinaison jetable, par exemple) afin d'évi-

ter les surfaces exposées de la peau.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



### Fipronil (0.4%) Formulation

Version 5.1

Date de révision: 18.06.2025

Numéro de la FDS: 11396498-00006

Date de dernière parution: 14.04.2025 Date de la première version publiée:

30.05.2024

Utilisez des techniques de déshabillage appropriées pour

retirer les vêtements potentiellement contaminés.

Protection respiratoire : Si une ventilation locale par aspiration adéquate n'est pas

disponible ou si l'évaluation de l'exposition démontre des expositions au-delà des lignes directrices recommandées, utili-

ser une protection respiratoire.

Le filtre doit être conforme à NBN EN 14387

Filtre de type : Type mixte protégeant des particules et des vapeurs orga-

niques (A-P)

#### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : liquide

Couleur : vert foncé

Odeur : Donnée non disponible

Seuil olfactif : Donnée non disponible

Point de fusion/point de con-

gélation

Donnée non disponible

Point initial d'ébullition et in-

tervalle d'ébullition

Donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable

Inflammabilité (liquides) : Non applicable

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité infé-

rieure

Donnée non disponible

Point d'éclair : 15,9 °C

Température d'auto-

inflammation

: Donnée non disponible

Température de décomposi-

tion

Donnée non disponible

pH : Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



### Fipronil (0.4%) Formulation

Version 5.1

Date de révision: 18.06.2025

Numéro de la FDS: 11396498-00006

Date de dernière parution: 14.04.2025 Date de la première version publiée:

30.05.2024

Viscosité

Viscosité, cinématique :

: 3 mm<sup>2</sup>/s

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Non applicable

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : 0,83 g/cm<sup>3</sup>

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Caractéristiques de la particule

Taille des particules : Non applicable

9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme combu-

rant.

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Poids moléculaire : Donnée non disponible

#### **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

#### 10.1 Réactivité

Non classé comme danger de réactivité.

#### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Liquide et vapeurs très inflammables.

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Peut réagir avec les agents oxydants forts.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants

13 / 37

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



### Fipronil (0.4%) Formulation

Version 5.1

Date de révision: 18.06.2025

Numéro de la FDS: 11396498-00006

Date de dernière parution: 14.04.2025 Date de la première version publiée:

30.05.2024

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques** 

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies

Inhalation

d'exposition probables

Contact avec la peau

Ingestion

Contact avec les yeux

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Produit:** 

Toxicité aiguë par voie orale

Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation

Estimation de la toxicité aiguë: > 5 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

**Composants:** 

**Éthanol**:

Toxicité aiguë par voie orale

DL50 (Rat): 10.470 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation

CL50 (Rat, mâle): 116,9 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Lapin): > 15.800 mg/kg

2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Souris): 2.410 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Lapin): 2.764 mg/kg

Propane-2-ol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 25 mg/l

Durée d'exposition: 6 h

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



### Fipronil (0.4%) Formulation

Version 5.1

Date de révision: 18.06.2025

Numéro de la FDS: 11396498-00006

Date de dernière parution: 14.04.2025 Date de la première version publiée:

30.05.2024

Atmosphère de test: vapeur

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg

2-Pyrrolidinone, 1-éthényl-, homopolymère, comp. avec de l'iode:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 4.640 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Rat): > 2.500 mg/kg

2,6-Di-tert-butyl-p-crésol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 6.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

Fipronil (ISO):

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 92 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 0,36 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Lapin): 354 mg/kg

tert-Butyl-4-méthoxyphénol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Lapin): 2.100 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Éthanol:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 404 Résultat : Pas d'irritation de la peau

2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 404

15/37

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



### Fipronil (0.4%) Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.04.2025 5.1 18.06.2025 Date de la première version publiée:

30.05.2024

Résultat : Irritation légère de la peau

Propane-2-ol:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation de la peau

2-Pyrrolidinone, 1-éthényl-, homopolymère, comp. avec de l'iode:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 404 Résultat : Irritation de la peau

2,6-Di-tert-butyl-p-crésol:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 404 Résultat : Pas d'irritation de la peau

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Fipronil (ISO):

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 404 Résultat : Pas d'irritation de la peau

tert-Butyl-4-méthoxyphénol:

Espèce : Lapin

Résultat : Irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

**Composants:** 

Éthanol:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 405

Résultat : Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours

2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol:

Espèce : Lapin

Résultat : Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours

Propane-2-ol:

Espèce : Lapin

Résultat : Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours

2-Pyrrolidinone, 1-éthényl-, homopolymère, comp. avec de l'iode:

Espèce : Lapin

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



### Fipronil (0.4%) Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.04.2025 5.1 18.06.2025 Date de la première version publiée:

30.05.2024

Méthode : OCDE ligne directrice 405 Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

2,6-Di-tert-butyl-p-crésol:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 405 Résultat : Pas d'irritation des yeux

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Fipronil (ISO):

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 405 Résultat : Pas d'irritation des yeux

tert-Butyl-4-méthoxyphénol:

Espèce : Lapin

Résultat : Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Composants:** 

Éthanol:

Type de Test : Essai de gonflement de l'oreille de souris (MEST)

Voies d'exposition : Contact avec la peau

Espèce : Souris Résultat : négatif

2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol:

Type de Test : Test de Maximalisation Voies d'exposition : Contact avec la peau

Espèce : Cochon d'Inde

Résultat : négatif

Propane-2-ol:

Type de Test : Test de Buehler
Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Cochon d'Inde

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Résultat : négatif

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



### Fipronil (0.4%) Formulation

Version Date de révision: 5.1 18.06.2025

Numéro de la FDS: 11396498-00006

Date de dernière parution: 14.04.2025 Date de la première version publiée:

30.05.2024

2-Pyrrolidinone, 1-éthényl-, homopolymère, comp. avec de l'iode:

Type de Test : Test de Maximalisation Voies d'exposition : Contact avec la peau

Espèce : Cochon d'Inde

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Résultat : négatif

2,6-Di-tert-butyl-p-crésol:

Type de Test : Test patch d'application cutanée répétée sur l'humain (HRIPT)

Voies d'exposition : Contact avec la peau

Espèce : Humain Résultat : négatif

Fipronil (ISO):

Type de Test : Test de Buehler
Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Cochon d'Inde

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Résultat : négatif

tert-Butyl-4-méthoxyphénol:

Type de Test : Test patch d'application cutanée répétée sur l'humain (HRIPT)

Voies d'exposition : Contact avec la peau

Résultat : négatif

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Composants:** 

Éthanol:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules

de mammifères

Méthode: OCDE Ligne directrice 476

Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de

mammifères (test cytogénétique in vivo)

Espèce: Rat

Voie d'application: Ingestion

Résultat: négatif

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



### Fipronil (0.4%) Formulation

Version 5.1

Date de révision: 18.06.2025

Numéro de la FDS: 11396498-00006

Date de dernière parution: 14.04.2025 Date de la première version publiée:

30.05.2024

2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)

Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules

de mammifères Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Mutagénicité (Essai cytogénétique in vivo sur la

moelle osseuse de mammifère - Analyse chromosomique)

Espèce: Souris

Voie d'application: Ingestion

Résultat: négatif

Propane-2-ol:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)

Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules

de mammifères Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de

mammifères (test cytogénétique in vivo)

Espèce: Souris

Voie d'application: Injection intrapéritonéale

Résultat: négatif

2,6-Di-tert-butyl-p-crésol:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)

Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules

de mammifères Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Mutagénicité (Essai cytogénétique in vivo sur la

moelle osseuse de mammifère - Analyse chromosomique)

Espèce: Rat

Voie d'application: Ingestion

Résultat: négatif

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



### Fipronil (0.4%) Formulation

Version 5.1

Date de révision: 18.06.2025

Numéro de la FDS: 11396498-00006

Date de dernière parution: 14.04.2025 Date de la première version publiée:

30.05.2024

Fipronil (ISO):

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules

de mammifères

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro

Méthode: OCDE ligne directrice 473

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de

mammifères (test cytogénétique in vivo)

Espèce: Souris

Voie d'application: Ingestion

Méthode: OCDE ligne directrice 474

Résultat: négatif

Type de Test: Essai de synthèse non programmée de l'ADN

(UDS) sur des hépatocytes de mammifères in vivo

Espèce: Rat

Voie d'application: Ingestion

Méthode: OCDE ligne directrice 486

Résultat: négatif

tert-Butyl-4-méthoxyphénol:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)

Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules

de mammifères

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro

Résultat: négatif

Type de Test: Lésion et réparation d'ADN - Synthèse non programmée de l'ADN (UDS) sur cellules de mammifère - in

vitro

Résultat: négatif

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



### Fipronil (0.4%) Formulation

Version Date de révision: 5.1 18.06.2025

évision: Numéro de la FDS: 11396498-00006

Date de dernière parution: 14.04.2025 Date de la première version publiée:

30.05.2024

**Composants:** 

Propane-2-ol:

Espèce : Rat

Voie d'application : Inhalation (vapeur)
Durée d'exposition : 104 semaines

Méthode : OCDE ligne directrice 451

Résultat : négatif

2,6-Di-tert-butyl-p-crésol:

Espèce : Rat
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 22 Mois
Résultat : négatif

Fipronil (ISO):

Espèce : Souris
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 78 semaines

Méthode : Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.32.

Résultat : négatif

Espèce : Rat
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 104 semaines

Méthode : Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.33.

Résultat : positif

Remarques : Le mécanisme et le mode d'action ne sont pas pertinents pour

l'être humain.

tert-Butyl-4-méthoxyphénol:

Espèce : Rat
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 104 semaines

Résultat : positif

Espèce : Hamster, mâle
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 24 semaines
Résultat : positif

Cancérogénicité - Evaluation : Preuves limitées d'effets cancérigènes lors d'études effec-

tuées sur les animaux

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Composants:** 

Éthanol:

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



### Fipronil (0.4%) Formulation

Version 5.1

Date de révision: 18.06.2025

Numéro de la FDS: 11396498-00006

Date de dernière parution: 14.04.2025 Date de la première version publiée:

30.05.2024

Effets sur la fertilité

Type de Test: Test de la toxicité reproductive portant sur deux

générations Espèce: Souris

Voie d'application: Ingestion

Résultat: négatif

2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Étude de toxicité pour la reproduction sur une

génération Espèce: Rat

Voie d'application: Ingestion

Méthode: OCDE ligne directrice 415

Résultat: négatif

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

Type de Test: Développement embryo-fœtal

Espèce: Rat

Voie d'application: Ingestion

Résultat: négatif

Propane-2-ol:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Test de la toxicité reproductive portant sur deux

générations Espèce: Rat

Voie d'application: Ingestion

Résultat: négatif

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

Type de Test: Développement embryo-fœtal

Espèce: Rat

Voie d'application: Ingestion

Résultat: négatif

2,6-Di-tert-butyl-p-crésol:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Test de la toxicité reproductive portant sur deux

générations Espèce: Rat

Voie d'application: Ingestion

Résultat: négatif

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

Type de Test: Développement embryo-fœtal

Espèce: Rat

Voie d'application: Ingestion

Résultat: négatif

Fipronil (ISO):

Effets sur la fertilité : Type de Test: Test de la toxicité reproductive portant sur deux

générations Espèce: Rat

Voie d'application: Ingestion

Résultat: négatif

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



### Fipronil (0.4%) Formulation

Version 5.1

Date de révision: 18.06.2025

Numéro de la FDS: 11396498-00006

Date de dernière parution: 14.04.2025 Date de la première version publiée:

30.05.2024

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

Type de Test: Développement embryo-fœtal

Espèce: Lapin

Voie d'application: Ingestion

Méthode: OCDE ligne directrice 414

Résultat: négatif

tert-Butyl-4-méthoxyphénol:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Étude de toxicité pour la reproduction sur une

génération Espèce: Rat

Voie d'application: Ingestion

Résultat: négatif

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

Type de Test: Fécondité / développement embryonnaire pré-

coce

Espèce: Souris

Voie d'application: Ingestion

Résultat: positif

Toxicité pour la reproduction :

- Evaluation

Quelques preuves d'effets néfastes sur le développement sur

base de tests sur les animaux.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Composants:** 

Propane-2-ol:

Evaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

2-Pyrrolidinone, 1-éthényl-, homopolymère, comp. avec de l'iode:

Voies d'exposition : Ingestion Organes cibles : Thyroïde

Evaluation : Des effets significativement dangereux pour la santé sont

démontrés chez les animaux à des concentrations >10 à 100

mg/kg de poids corporel.

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

2,6-Di-tert-butyl-p-crésol:

Evaluation : Aucun effet significativement dangereux pour la santé n'a été

observé chez les animaux à des concentrations de 100 mg/kg

de poids corporel ou moins.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



### Fipronil (0.4%) Formulation

Version Date de révision: 5.1 18.06.2025

Numéro de la FDS: 11396498-00006 Date de dernière parution: 14.04.2025 Date de la première version publiée:

30.05.2024

Fipronil (ISO):

Voies d'exposition : Ingestion

Organes cibles : Système nerveux central, Reins

Evaluation : Des effets significativement dangereux pour la santé sont

démontrés chez les animaux à des concentrations de 10

mg/kg de poids corporel ou moins.

Toxicité à dose répétée

Composants:

Éthanol:

Espèce : Rat

NOAEL : 1.730 mg/kg LOAEL : 3.200 mg/kg Voie d'application : Ingestion Durée d'exposition : 90 jours

2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol:

Espèce : Rat

NOAEL : 250 mg/kg LOAEL : 1.000 mg/kg Voie d'application : Ingestion Durée d'exposition : 90 jours

Méthode : OCDE ligne directrice 408

Espèce : Rat

NOAEL : >= 0,094 mg/l Voie d'application : Inhalation (vapeur)

Durée d'exposition : 90 jours

Méthode : OCDE ligne directrice 413

Espèce : Rat

NOAEL : >= 2.000 mg/kg
Voie d'application : Contact avec la peau

Durée d'exposition : 90 jours

Propane-2-ol:

Espèce : Rat NOAEL : 12,5 mg/l

Voie d'application : Inhalation (vapeur)

Durée d'exposition : 104 Sem.

2,6-Di-tert-butyl-p-crésol:

Espèce : Rat
NOAEL : 25 mg/kg
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 22 mois

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



### Fipronil (0.4%) Formulation

Version 5.1

Date de révision: 18.06.2025

Numéro de la FDS: 11396498-00006

Date de dernière parution: 14.04.2025 Date de la première version publiée:

30.05.2024

Fipronil (ISO):

Espèce : Lapin
NOAEL : 5 mg/kg
LOAEL : 10 mg/kg

Voie d'application : Contact avec la peau

Durée d'exposition : 21 jours

Méthode : OCDE ligne directrice 410

Espèce : Rat, mâle

NOAEL : 0,059 mg/kg

LOAEL : 0,019 mg/kg

Voie d'application : Ingestion

Durée d'exposition : 89 Sem.

Méthode : Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.33.

#### tert-Butyl-4-méthoxyphénol:

Espèce : Rat
NOAEL : 50 mg/kg
LOAEL : 250 mg/kg
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 8 mois

#### Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### 11.2 Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

#### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1 Toxicité

#### **Composants:**

#### Éthanol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 14.200

mg/l

Durée d'exposition: 96 h

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



### Fipronil (0.4%) Formulation

Version 5.1

Date de révision: 18.06.2025

Numéro de la FDS: 11396498-00006

Date de dernière parution: 14.04.2025 Date de la première version publiée:

30.05.2024

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Ceriodaphnia dubia (puce d'eau)): 5.012 mg/l Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50r (Chlorella vulgaris (algue d'eau douce)): 275 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

EC10 (Chlorella vulgaris (algue d'eau douce)): 11,5 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les microorga-

nismes

CE50 (Protozoa (Protozoaire)): 5.800 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC: >= 79 mg/l

Durée d'exposition: 100 jr

Espèce: Oryzias latipes (médaka)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques (Toxicité chronique)

NOEC: 9,6 mg/l Durée d'exposition: 9 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )

2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol:

Toxicité pour les poissons

CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 1.300 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50r (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 100

mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): >= 100

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorga-

nismes

EC10 : > 1.995 mg/l

Durée d'exposition: 30 min

Propane-2-ol:

Toxicité pour les poissons CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 9.640

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 10.000 mg/l

Durée d'exposition: 24 h

tiques

Toxicité pour les microorga-CE50 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)):

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



### Fipronil (0.4%) Formulation

Version 5.1

Date de révision: 18.06.2025

Numéro de la FDS: 11396498-00006

Date de dernière parution: 14.04.2025 Date de la première version publiée:

30.05.2024

nismes

> 1.050 mg/l

Durée d'exposition: 16 h

2-Pyrrolidinone, 1-éthényl-, homopolymère, comp. avec de l'iode:

Toxicité pour les poissons

CL50 (Leuciscus idus (Ide mélanote)): 6,78 mg/l

Durée d'exposition: 96 h Méthode: DIN 38412

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquaCE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 3,23 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

tiques

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50r (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 4,91 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorga-

nismes

EC10 (boue activée): 270 mg/l Durée d'exposition: 17 h

Méthode: DIN 38 412 Part 8

2,6-Di-tert-butyl-p-crésol:

Toxicité pour les poissons

CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): > 0,57 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.1.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 0,48 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): >

0,24 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,24

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Facteur M (Toxicité aiguë

pour le milieu aquatique)

: 1

Toxicité pour les microorga-

nismes

CE50 : > 10.000 mg/l Durée d'exposition: 3 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC: 0,053 mg/l

Durée d'exposition: 30 jr

Espèce: Oryzias latipes (médaka) Méthode: OCDE Ligne directrice 210

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



### Fipronil (0.4%) Formulation

Version 5.1

Date de révision: 18.06.2025

Numéro de la FDS: 11396498-00006

Date de dernière parution: 14.04.2025

Date de la première version publiée:

30.05.2024

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques (Toxicité chronique)

NOEC: 0,316 mg/l

Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aqua-

tique)

1

Fipronil (ISO):

Toxicité pour les poissons

CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 85,2 µg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CL50 (Mysidopsis bahia (Mysis effilée)): 0,14 µg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 68 µg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 40 µg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)

1.000

Toxicité pour les microorga-

nismes

CE50 : > 1.000 mg/lDurée d'exposition: 3 h

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC: 2,9 µg/l

Durée d'exposition: 35 jr

Espèce: Cyprinodon variegatus (Cyprinodon)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques (Toxicité chronique)

NOEC: 0,0077 µg/l Durée d'exposition: 28 jr

Espèce: Mysidopsis bahia (Mysis effilée)

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aqua-

tique)

10.000

tert-Butyl-4-méthoxyphénol:

Toxicité pour les poissons CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 1,56 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 2,3 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 1,9

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



### Fipronil (0.4%) Formulation

Version 5.1

Date de révision: 18.06.2025

Numéro de la FDS: 11396498-00006

Date de dernière parution: 14.04.2025

Date de la première version publiée:

30.05.2024

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,25

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Composants:

Éthanol:

Biodégradabilité Résultat: Facilement biodégradable.

> Biodégradation: 84 % Durée d'exposition: 20 jr

2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol:

Biodégradabilité Résultat: Facilement biodégradable.

> Biodégradation: 85 % Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 C

Remarques: Le test a été effectué conformément à la directive

Propane-2-ol:

Biodégradabilité Résultat: dégradable rapidement

BOD/COD : BOD: 1,19 (DBO5)

> COD: 2,23 BOD/COD: 53 %

2-Pyrrolidinone, 1-éthényl-, homopolymère, comp. avec de l'iode:

Biodégradabilité Résultat: Difficilement biodégradable.

2,6-Di-tert-butyl-p-crésol:

Biodégradabilité Résultat: Difficilement biodégradable.

Biodégradation: 4,5 % Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 C

Fipronil (ISO):

Biodégradabilité Résultat: Difficilement biodégradable.

> Biodégradation: 47 % Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



### Fipronil (0.4%) Formulation

Version 5.1

Date de révision: 18.06.2025

Numéro de la FDS: 11396498-00006

Date de dernière parution: 14.04.2025 Date de la première version publiée:

30.05.2024

12.3 Potentiel de bioaccumulation

**Composants:** 

Éthanol:

Coefficient de partage: n-

log Pow: -0,35

octanol/eau

2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol:

Coefficient de partage: n-

log Pow: 1

octanol/eau

Propane-2-ol:

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 0,05

2-Pyrrolidinone, 1-éthényl-, homopolymère, comp. avec de l'iode:

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

:  $\log Pow: < -3,1$ 

2,6-Di-tert-butyl-p-crésol:

Bioaccumulation Espèce: Cyprinus carpio (Carpe)

Facteur de bioconcentration (FBC): 330 - 1.800

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 5,1

Fipronil (ISO):

Bioaccumulation Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)

Facteur de bioconcentration (FBC): 321

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 4

tert-Butyl-4-méthoxyphénol:

Bioaccumulation Espèce: Oryzias latipes (Killifish rouge-orange)

Facteur de bioconcentration (FBC): 16 - 21

Coefficient de partage: n-

log Pow: 2,82

octanol/eau

Méthode: OCDE Ligne directrice 117

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

Éthanol:

Répartition entre les compar- : log Koc: 0,2

timents environnementaux

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Produit:** 

Evaluation Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



### Fipronil (0.4%) Formulation

Version 5.1

Date de révision: 18.06.2025

Numéro de la FDS: 11396498-00006

Date de dernière parution: 14.04.2025 Date de la première version publiée:

30.05.2024

(PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus.

#### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

**Produit:** 

Evaluation La substance/Le mélange ne contient pas de composants

> considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

#### 12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

#### **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit Eliminer le produit conformément à la réglementation locale

en vigueur.

Selon le catalogue européen des déchets (CED), le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son appli-

Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si pos-

sible en accord avec les autorités responsables pour l'élimina-

tion des déchets.

Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site Emballages contaminés

agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage

ou d'élimination.

Les récipients vides conservent des résidus et peuvent être

dangereux.

Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, percer, meuler ou exposer de tels conteneurs à la chaleur, aux flammes, à des étincelles ou à d'autres sources d'ignition. Ils peuvent exploser

et causer des blessures et / ou la mort.

Sauf indication contraire : éliminer comme produit non utilisé.

#### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

**ADN** UN 1987 ADR UN 1987 RID UN 1987 **IMDG** UN 1987 **IATA** UN 1987

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



### Fipronil (0.4%) Formulation

Version 5.1

Date de révision: 18.06.2025

Numéro de la FDS: 11396498-00006

Date de dernière parution: 14.04.2025 Date de la première version publiée:

30.05.2024

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

**ADN** ALCOOLS, N.S.A.

(Éthanol, Propane-2-ol)

**ADR** ALCOOLS, N.S.A.

(Éthanol, Propane-2-ol)

ALCOOLS, N.S.A. **RID** 

(Éthanol, Propane-2-ol)

**IMDG** ALCOHOLS, N.O.S.

(Ethanol, Propan-2-ol, Fipronil (ISO))

**IATA** Alcohols, n.o.s.

(Ethanol, Propan-2-ol)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Classe Risques subsidiaires

**ADN** 3 **ADR** 3 RID 3 **IMDG** 3 **IATA** 3

14.4 Groupe d'emballage

**ADN** 

Groupe d'emballage Ш Code de classification F1 Numéro d'identification du 33

danger

Étiquettes 3

**ADR** 

Groupe d'emballage Ш Code de classification F1 Numéro d'identification du 33

danger

Étiquettes 3 Code de restriction en tun-(D/E)

nels

**RID** 

Groupe d'emballage Ш Code de classification F1 Numéro d'identification du 33

danger

Étiquettes 3

**IMDG** 

Groupe d'emballage : 11

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



### Fipronil (0.4%) Formulation

Version Date 5.1 18.0

Date de révision: 18.06.2025

Numéro de la FDS: 11396498-00006

Date de dernière parution: 14.04.2025 Date de la première version publiée:

30.05.2024

Étiquettes : 3

EmS Code : F-E, S-D

IATA (Cargo)

Instructions de conditionne : 364

ment (avion cargo)

Instruction d' emballage (LQ) : Y341 Groupe d'emballage : II

Étiquettes : Flammable Liquids

IATA (Passager)

Instructions de conditionne : 353

ment (avion de ligne)

Instruction d' emballage (LQ) : Y341 Groupe d'emballage : II

Étiquettes : Flammable Liquids

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

**ADR** 

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

RID

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

**IMDG** 

Polluant marin : oui

IATA (Passager)

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

IATA (Cargo)

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

#### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Remarques : Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



### Fipronil (0.4%) Formulation

Version 5.1

Date de révision: 18.06.2025

Numéro de la FDS: 11396498-00006

Date de dernière parution: 14.04.2025 Date de la première version publiée:

30.05.2024

#### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)

Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:

Numéro sur la liste 3

Numéro sur la liste 55: 2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol

Numéro sur la liste 75: Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage, veuillez contacter votre fournisseur.

Les substances ou mélanges sont listés ici en fonction de leur apparition dans le règlement, indépendamment de leur utilisation/usage ou des conditions de la restriction. Veuillez vous référer aux conditions du règlement correspondant afin de déterminer si une entrée est applicable à la mise sur le marché ou non.

Non applicable

Non applicable

Non applicable

Fipronil (ISO)

REACH - Listes des substances extrêmement préoccu-

pantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). Règlement (CE) Nº 2024/590 relatif à des substances

qui appauvrissent la couche d'ozone

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte)

Règlement (UE) Nº 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations

de produits chimiques dangereux

REACH - Liste des substances soumises à autorisation : Non applicable

(Annexe XIV)

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Quantité 1 Quantité 2
E1 DANGERS POUR 100 t 200 t

L'ENVIRONNEMENT

P5c LIQUIDES 5.000 t 50.000 t

**INFLAMMABLES** 

#### Autres réglementations:

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de régle-

34 / 37

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



### Fipronil (0.4%) Formulation

Version 5.1

Date de révision: 18.06.2025

Numéro de la FDS: 11396498-00006

Date de dernière parution: 14.04.2025 Date de la première version publiée:

30.05.2024

mentations nationales plus strictes, le cas échéant.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

AICS : non déterminé

DSL : non déterminé

IECSC : non déterminé

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Autres informations : Les points sur lesquels des modifications ont été apportées

par rapport à la version précédentes sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

Texte complet pour phrase H

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.

H301 : Toxique en cas d'ingestion.
H311 : Toxique par contact cutané.
H315 : Provoque une irritation cutanée.
H318 : Provoque de graves lésions des yeux.
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H330 : Mortel par inhalation.

H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H351 : Susceptible de provoquer le cancer.

H361d : Susceptible de nuire au fœtus.

H372 : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'ex-

positions répétées ou d'une exposition prolongée.

H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

#### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë

Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Carc. : Cancérogénicité

Eye Dam. : Lésions oculaires graves

Eye Irrit. : Irritation oculaire
Flam. Liq. : Liquides inflammables
Repr. : Toxicité pour la reproduction

Skin Irrit. : Irritation cutanée

STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

répétée

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



### Fipronil (0.4%) Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.04.2025 5.1 18.06.2025 11396498-00006 Date de la première version publiée:

30.05.2024

STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

unique

2006/15/EC : Valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle

BE OEL : Valeurs limites d'exposition professionnelle

2006/15/EC / TWA : Valeurs limites - huit heures 2006/15/EC / STEL : Limite d'exposition à court terme

BE OEL / VLE 8 hr : Valeur limite

BE OEL / VLE 15 min : Valeur courte durée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM -Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS -Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG -Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 -Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

#### Information supplémentaire

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité Données techniques internes, données provenant des FDS des matières premières, résultats de la recherche sur le portail eChem de l'OCDE et sur le site de l'Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



### Fipronil (0.4%) Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.04.2025 5.1 18.06.2025 Date de la première version publiée:

30.05.2024

Classification du mélange:		Procédure de classification:	
Flam. Liq. 2	H225	Sur la base de données ou de l'éva- luation des produits	
Eye Irrit. 2	H319	Méthode de calcul	
Aquatic Acute 1	H400	Méthode de calcul	
Aquatic Chronic 1	H410	Méthode de calcul	

Les renseignements fournis dans la présente fiche de données de sécurité (FDS) sont basés sur l'état de nos connaissances à la date de sa publication et sont donnés en toute bonne foi. Ces renseignements sont fournis à seul titre d'orientation pour que la manipulation, l'utilisation, la transformation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet de la matière en question soient effectués en toute sécurité et ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérés comme des spécifications de qualité. Les renseignements fournis ne se réfèrent qu'à la matière spécifiée en haut de la présente fiche des données de sécurité FDS et peuvent ne pas s'appliquer lorsque cette matière est mélangée à d'autres ou qu'elle est transformée, sauf indication spécifiée dans le texte. Les utilisateurs de cette matière sont priés de réexaminer les informations et les recommandations fournies et de les adapter aux méthodes de manipulation, d'utilisation, de transformation et d'entreposage qu'ils comptent employer, en évaluant si possible la pertinence de la matière objet de la FDS à son stade final d'utilisation.

BE / FR